REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 74 DU 23 OCTOBRE 2015 PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE ET CADRE AU CABINET DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/101 du 04 juin 2009 portant Organisation des Services des Vice-Présidences de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n°100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République ;

Sur proposition du Deuxième Vice-Président de la République ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Conseiller Principal au Bureau chargé des Questions de Développement des Ressources Humaines :

Dr Samuel BIGAWA.

Article 2 : Est nommé Conseiller au Bureau chargé des Questions Economiques :

Ir Boniface MWIKOMO, en remplacement de Madame Jacqueline NDAYIHANZAMASO.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 octobre 2015,

Pierre NKURUNZIZA.

23.10.2015

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.